



ESPACES ATYPIQUES

ANGERS

BAREME AGENCE

VENTES

5% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur pour les biens à plus de 200.000€

7% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur, pour les biens inférieurs à 200.000€

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies.

LOCATIONS

Habitation : Honoraires agence à la charge du locataire dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 8€ TTC/m².

A cela s'ajoute 3€ TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Local commercial ou bureau à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges